



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

Direction départementale des
Territoires
Service Urbanisme
95010 Cregy-Pontoise Cedex

(ddt-suad@val-doise.gouv.fr)
(melanie.pennec@val-doise.gouv.fr)

Lille, le 12 janvier 2021

Objet : Mise en compatibilité du PLU de Chantilly (60) - Avis de l'autorité environnementale

N° d'enregistrement Garance : 2020-5029

Monsieur le Préfet,

Vous avez saisi le 25/09/2020, pour avis l'autorité environnementale sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée

La présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de l'Oise - DREAL Hauts-de-France

